Annexe n° 2 à l'arrêté ministériel du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté ministériel du 19 octobre 1972 relatif à l'exécution des articles 221, 223 et 227 du Code judiciaire

Commune : **NAMUR**
Arrondissement : **NAMUR**
Province : **NAMUR**

Vu au casier judiciaire
(art. 217)

Liste définitive (art. 232)

JURE N° :

Nom, prénoms :

Naissance :

Profession :

Etat civil :

Domicile :

Liste électorale (art. 220)	**Liste communale** (art. 225)	**Liste provinciale** (art. 228)
N°	**N°**	**N°**

Les réponses aux questions figurant au verso sont complètes et conformes à la vérité.

Fait à , le

signature de l'intéressé(e),

SPECIMEN

N.B.: Aux termes de l'article 316 du Code pénal :
"Est puni d'une amende de vingt-six euros à cinq cents euros celui qui s'abstient de répondre aux enquêtes ordonnées par l'autorité en vue d'établir les listes des jurés ou qui, pour être dispensé de remplir la fonction de juré, fait une déclaration inexacte."

Cochez dans les réponses les mentions utiles.

1	Savez-vous lire et écrire ?	□ **OUI** - □ **NON**
2	Etes-vous capable de suivre les débats de la Cour d'assises en français ?	□ **OUI** - □ **NON**
3	Exercez-vous réellement une fonction ?	□ **OUI** - □ **NON** Si oui, laquelle ? ……
4	Exercez-vous, à titre principal ou non, une fonction publique ?	□ **OUI** - □ **NON** Si oui, laquelle ? ……
5	Etes-vous ministre d'un culte reconnu par l'Etat ou délégué d'une organisation reconnue par la loi qui offre une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle ?	□ **OUI** - □ **NON** Si oui, lequel ? ……
6	Etes-vous militaire en service actif ?	□ **OUI** - □ **NON**
7	Etes-vous titulaire d'un diplôme délivré par une université ou par un établissement assimilé, d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, d'un diplôme ou d'un certificat de l'enseignement technique créé, subsidié ou agréé par l'Etat ou par une des Communautés ou par une commission d'examen instituée en vertu d'une loi ou d'un décret, d'un diplôme d'enseignant ou d'enseignante ou d'un diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire de niveau inférieur ?	□ **OUI** - □ **NON** Si oui, lequel ? ……
8	Etes-vous ancien membre du Parlement européen, des Chambres législatives fédérales, des parlements de Communauté et de Région, des conseils provinciaux, des conseils communaux, des conseils d'agglomération, des conseils de fédération, de la Commission communautaire commune, de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire flamande, du Gouvernement fédéral et des gouvernements de Communautés et de Régions ou ancien bourgmestre ?	□ **OUI** - □ **NON**
9	Etes-vous membre ou ancien membre d'un conseil consultatif institué en vertu d'une loi ou d'un arrêté royal ?	□ **OUI** - □ **NON** Si oui, lequel et en quelles fonctions ? ……
10	Existe-t-il pour vous des empêchements qui rendent impossible l'exercice des fonctions de juré ?	□ **OUI** - □ **NON** (Dans l'affirmative, joindre une note circonstanciée)
11	Avez-vous subi une condamnation pénale à une peine d'emprisonnement de plus de quatre mois, à une peine de surveillance électronique de plus de quatre mois, à une peine de travail de plus de soixante heures ou à une peine de probation autonome d'un an ou plus ?	□ **OUI** - □ **NON**

SPECIMEN